



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/154 ✓
S/21173
27 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-cinquième session
Point 34 de la liste préliminaire*
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 27 février 1990, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message adressé au dirigeant sud-africain, M. Nelson Mandela, à l'occasion de sa libération par M. Carlos Andrés Pérez, Président de la République du Venezuela.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du message qui l'accompagne comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Andrés AGUILAR

* A/45/50.

A/45/154
S/21173
Français
Page 2

ANNEXE

Message daté du 21 février 1990, adressé à M. Nelson Mandela par
le Président de la République du Venezuela

Votre libération est pour mon gouvernement et pour tous les Vénézuéliens un sujet de profonde satisfaction, en même temps qu'elle permet d'espérer des éléments nouveaux sur la voie du démantèlement du système pervers d'apartheid instauré il y a quatre décennies par le Gouvernement sud-africain.

Survenant après de longues années d'une incarcération arbitraire que les sociétés libres ont condamnée, cet événement représente un nouveau triomphe dans la lutte légitime que mène la population de l'Afrique australe pour la justice et le pluralisme démocratique. Le Venezuela n'a eu de cesse de marquer son appui solidaire à toutes les manifestations en faveur de cette noble cause et de la revendication des droits du peuple sud-africain.

Le Gouvernement vénézuélien rend hommage au combat livré sous votre égide contre le régime d'apartheid. Il réaffirme son soutien à cette lutte légitime pour une société juste, libre et unitaire.
